



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 23.06.2009 L'an deux mille neuf et le vingt neuf juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO-HOUDET, COMBES, Mrs CRESPO, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIE, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 09/107 **Absents:** Mme SABY (excusée), Mr MARTY (excusé), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr BALOUP (excusé).

Objet de la délibération **Secrétaire :** Mme BONNÉ.

Rapporteur : Monsieur le Maire

CREATIONS D'EMPLOIS SAISONNIERS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,

VU les nécessités du service

Adopté à l'unanimité

Considérant qu'en raison des congés d'été il convient de renforcer les services municipaux pour la période de juillet à septembre 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE la création des emplois saisonniers suivants :

Services Techniques

trois postes d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire d'une durée de 3 semaines chacun, en juillet et août, rémunérés au taux horaire du 1^{er} échelon d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Services Administratifs

cinq postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire d'une durée de 2 semaines chacun, en juillet et août, rémunérés au taux horaire du 1^{er} échelon d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Médiathèque

un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe non titulaire d'une durée de 3 semaines en juillet et août, rémunéré au taux horaire du 1^{er} échelon d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.

Service Jeunesse

deux postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe non titulaire d'une durée de 4 semaines et 2 semaines en juillet et août, rémunérés au taux horaire du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2009 de la Ville

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,